

Bonjour à tous, il est 6 heures. Le Comité prévention amiante a contesté le rapport publié par l'Environmental Protection Agency dénonçant les effets secondaires de l'amiante...

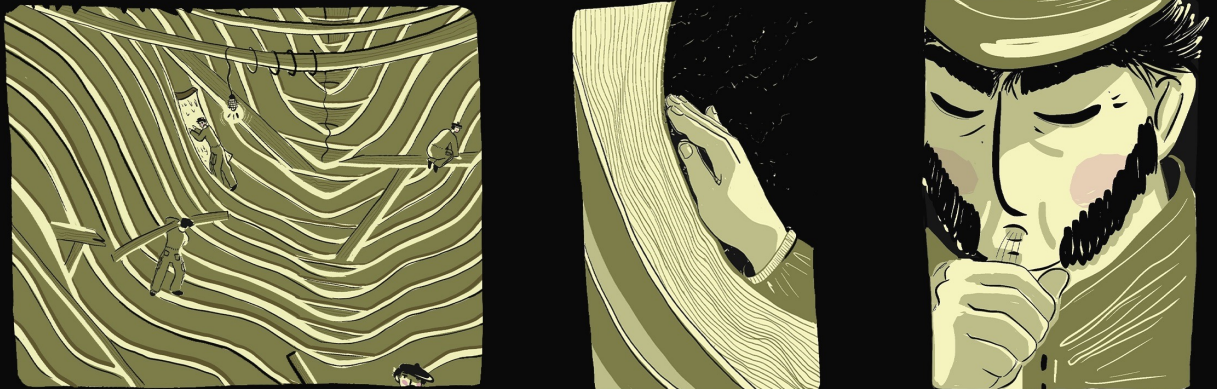
Mars 1986



Ses membres contestent la "notoriété" ainsi que le manque de "compétences spécifiques dans le domaine de l'amiante" des rédacteurs...



Il s'agirait selon eux d'un "rapport incomplet sur les connaissances actuelles des pathologies liées à l'amiante qui tire essentiellement sa valeur de son label E.P.A."



Le conseil d'Etat a reconnu aujourd'hui la responsabilité de l'Etat sur le fondement de la carence de son action dans le domaine de la prévention des risques liés à l'exposition professionnelle à l'amiante. Il ne s'agirait donc pas d'un simple "phénomène de psychose collective" comme l'avancait Claude Allègre.

3 mars 2004



Anne Rey

Anne Rey

Université Grenoble Alpes